



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégrèvement exceptionnel de taxe foncière pour les victimes des sargasses

Question écrite n° 16490

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau appelle l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur la détresse exprimée depuis de nombreuses années par les habitants des littoraux de Martinique et de Guadeloupe, régulièrement frappés par les échouements massifs de sargasses. Pour ces populations, les sargasses ne constituent plus un simple phénomène saisonnier mais une crise environnementale chronique, ayant des répercussions profondes sur la santé, la vie quotidienne, l'activité économique, le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables et l'attractivité des territoires concernés. Les collectifs de riverains dénoncent le sentiment d'être contraints de vivre dans des zones devenues parfois difficilement habitables, alors même qu'ils supportent seuls une partie importante des conséquences matérielles et financières de ce phénomène. Si des plans de lutte contre les sargasses ont été mis en œuvre, les habitants les plus exposés continuent d'attendre une véritable prise en compte de leurs préjudices, notamment en matière d'accompagnement sanitaire, social, patrimonial et financier. Aussi, il lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend prendre afin de reconnaître pleinement la situation particulière des victimes des sargasses en Martinique et en Guadeloupe et de mettre en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement et de réparation des préjudices subis par les riverains durablement exposés à ces échouements, tels que des dispositifs de dégrèvements de taxe foncière pour les propriétaires riverains.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16490

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5871